



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 12 juillet 2021

Date de convocation :
Le 05 juillet 2021

Secrétaire de séance :
Mme Agnès LAIGRE

Acte publié le :
15 juillet 2021

Membres en exercice :	70
Présents :	47
Pouvoirs	02
Votants :	49
Absents :	21
dont représentés	06

Le lundi douze juillet deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle socioculturelle à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Présents :

GOURDEL Sébastien	ROSÉ Gérard	GRESSANT Martine	DIF Stéphane	LAIGRE Agnès
LIARD Marie-Christine	BIGOT Michel	BIGOT Philippe	LANGLOIS Paul	BOUNAB Karim
ROMAIN Guy	HOORELBEKE Dominique	DUVALDESTIN Didier	PILLIARD Florence	HAUTON Charles
BIGNON Christophe	PINHO Jérémias	LANGLOIS Arnaud	LURSON Patrick	GRIMBERT Jean
LAIGRE Jean-Claude	ROBIN Jean-Marie	BRASSEUR Nicole	COUSIN Michel	TABARD Marie-France
BISSON François	CHRETIEN Bernard	ALLAIN André	BATREL Serge	BUREL Gérard
FEREY Philippe	COTREL-LASSAUSSAYE Daniel	OLIVIER Annie	BONETTA Sylvie	PREEL Gérard
LOISEL NICOLEAU Chantal	DENIS Marie-Laure	GRESSANT Matthias	TASSUS Marie	ROBILLARD Denis
ROLAND Régis	RAVASSE François	COUGE Huguette	VANDAMME Liliane	LE CALLONNEC Barbara
GOURIO Alain	WILLOT Guy			

Pouvoirs :

M. CAPLET Xavier a donné pouvoir à Mme LOISEL NICOLEAU Chantal. M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à ROMAIN Guy

Absents et excusés :

COLETTE Thérèse représentée par M. MARTY Alain ; TRINITE Monique représentée par M. SCHREIBER Christophe, M. LAIGRE Thierry représenté par Mme TURPIN Christianne, TANGUY Gérard représenté par M. BERNARD Georges, FERREY Yvette représentée par M. COENON Olivier, STALLEGGER Pascale représentée par M. DUHERON Pascal ; NOGUES Nelly LELOUVIER Vincent, M. LAMPERIERE Emile, BEAUDOUIN Isabelle, AMESLANT Patrick, M. FERET Jean-Pierre ; M. LAMPERIERE Alain, M. COUPE Jean-Luc, LECACHE Stéphane, LE FLOHIC Jean-Yves, BELLETTE Alexandra, ROUTIER Isabelle, HERVIEUX Jeanine, PILLU Eva, MORIN Amélie

20210712-05 Convention rezzo61

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2021 -2022, le Rezzo61 propose la convention en annexe.

Considérant qu'une des modifications majeures concerne la révision des tarifs pour la saison tout public qui passe de 12 € à 10 € pour le tarif plein et de 6 € à 5 € pour le tarif réduit sachant que le bureau propose de maintenir les tarifs de 12 et 6 €.

Considérant que concernant les tarifs exceptionnels, il convient d'en échanger au regard de la programmation à valider.
Pour mémoire 2 spectacles sont des reprogrammations de spectacles n'ayant pu se tenir :

Bureau de réception en préfecture
061-200069458-20210712-20210712-05-DE
Date de télétransmission : 26/07/2021
Date de réception préfecture : 26/07/2021

- Dimanche 3 octobre 2021 à 17h30
Louis Chedid (report Printemps de la Chanson 2021)
Avenant à la convention Printemps de la Chanson 2021 – règlement en novembre 2021
Tarif proposé par le bureau 18 et 9€

- Mardi 14 décembre 2021 à 20h30
Piaf, lettre intime (report saison 20-21)
Nouvel Avenant à la convention 19-20 – règlement en décembre 2021
Tarif proposé par le bureau 18 et 9€

Mardi 25 janvier 2022, 20h30
Le sublime Sabotage/Yohann Metay (humour)
Tarif proposé par le bureau 12€/6€

Jeudi 12 ou jeudi 19 mai 2022, 20h30
PMQ / Opus 69 (chanson-humour)
Tarif proposé par le bureau 12€/6€

Mardi 5 ou mercredi 6 avril 2022 (attente d'une info technique pour confirmer quelle date à Gacé), 20h30
Courir / Thierry Romanens & Format A3 (théâtre et musique)
Tarif proposé par le bureau 12€/6€

Considérant le montant de la participation de la CDC VAM pour la nouvelle convention saison 21-22 à hauteur de 11 400€ + frais d'accueil

- Décide de valider la convention avec Rezzo61
- Décide de valider la programmation et les tarifs proposés par le bureau
- Autorise le Président à signer toute convention et tout document liés à la présente délibération.

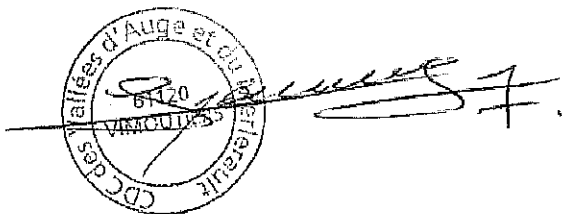
L'autorité territoriale,

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président
Sébastien GOURDEL



Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20210712-20210712-05-DE
Date de télétransmission : 26/07/2021
Date de réception préfecture : 26/07/2021